



Association Citoyenne pour le Suivi, l'Etude et l'Information sur
les Programmes d'Interventions Climatiques et Atmosphériques

Leymarie 12300 LIVINHAC
09 74 62 34 77
www.acseipica.blogspot.com
acseipica.association@gmail.com

à la Direction Générale de l'Aviation Civile
Direction du transport aérien

Livinhac le 17 décembre 2011

Monsieur,

Nous accusons réception de la lettre du 23 septembre dernier de Monsieur Paul SCHWACH. Nous vous remercions vivement de porter attention aux questions que nous soulevons.

Nous sommes d'accord avec les explications que vous donnez au sujet des traînées de condensation, cependant nous certifions que nous observons également des traînées qui, elles, ne peuvent pas être issues uniquement de la condensation autour des résidus émis par un carburant sans additifs.

Pourquoi les traînées d'avions sont-elles devenues du jour au lendemain, dans les années 2000-2002 selon les régions de France, longues, larges, épaisses, persistantes, effectuées par des escadrilles d'avions, formant des quadrillages, des croix, des ronds ? Et ce en de nombreux lieux de France en même temps, comme en témoigne notre réseau « sentinelles du ciel ».

Bien sûr, ceci n'est peut être pas de votre ressort. De simples mesures mettent en évidence que ces traînées là sont émises par des avions circulant beaucoup plus bas que les couloirs civils.

Nous avons eu confirmation par différents pilotes, que depuis l'an 2000, l'altitude minimum des couloirs civils était passée de 4000 mètres à 8000 mètres. La circulation aérienne intensive ces dix dernières, dans l'espace compris entre 2000 et 8000 mètres, ne relève donc pas de vos compétences, nous en avons bien conscience.

Ceci dit, pour chacun d'entre nous, elle représente un grave danger pour la santé de la Terre et de toutes ses créatures. De nombreuses analyses des sols et des eaux menées par des particuliers affichent des taux d'aluminium et de baryum –pour ne citer que ces deux éléments- largement supérieurs aux normes de sécurité.

Nous observons parallèlement le développement de maladies causées par un empoisonnement à de tels produits, quand bien même de nombreux autres facteurs soient également à imputer à cela..

Nous observons qu'après des pluies, le sol se dessèche beaucoup plus vite qu'à l'époque d'avant l'an 2000, où l'on ne voyait pas de tels épandages.

Que de nouveaux nuages sont apparus, aux couleurs et aux formes inconnues auparavant.

*Association Citoyenne pour le Suivi, l'Etude et l'Information
sur les Programmes d'Interventions Climatiques et Atmosphériques*

Et que les avions qui émettent ces traînées le font par les ailes et non par les réacteurs ; certains sont aussi à hélice, lesquels ne sont pas censés produire des traînées de condensation.

Nous tenons à porter à votre connaissance un rapport émis par un ensemble de vos collègues de Belgique et des Pays Bas, le rapport « Case Orange¹ », qui met en évidence, compte tenu des connaissances que vous partagez, qu'un bon nombre de ces traînées qui salissent durablement le ciel et affectent la couleur des nuages, ne peuvent pas être issues seulement de la simple condensation des résidus de la combustion du carburant ordinaire et sont réellement des épandages de produits chimiques divers. L'intégralité de la circulation aérienne est passée en revue dans ce rapport ainsi que l'histoire de la géoingénierie.

Bien qu'effectivement il semble que la circulation entre 2000 et 8000 mètres ne soit pas de votre ressort, celles des avions de ligne, elle, l'est : or, nous avons constaté plusieurs anomalies au sujet de certains vols et nous nous permettons de vous demander de nous éclaircir à ce sujet : nous avons observé, lors de récents voyages en avion, que d'autres avions en vue, laissaient des traînées bien longues ; qu'une couche opaque semblait persister aux alentours de 10000 mètres, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années ; que, de certains aéroports, des avions partaient ou arrivaient sans passagers ; ou que des avions décollaient ou atterrissaient alors qu'aucun vol n'était annoncé. Le rapport « Case orange » fait état d'épandages effectués en haute altitude et de la persistance des produits épandus, de quelques jours jusqu'à 4 ans dans l'atmosphère avant de retomber au sol. Nous avons également constaté que le budget carburant par passager des compagnies « lowcost » était quatre fois moindre que celui des compagnies classiques. Tout cela nous pose question.

Nous ne pouvons donc nous satisfaire de propos qui se veulent rassurants mais qui sont démentis par l'observation, l'étude et la recherche.

En fonction des éléments exposés ci-dessus et d'autres que nous souhaitons développer avec vous, éventuellement porter à votre connaissance ou apprendre de votre part, nous sollicitons un entretien avec des personnes compétentes de vos services.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour l'ACSEIPICA, le Collège Directeur

M. Jean-Claude BOURDON – 43200 St Maurice de Lignon ; M. Pierre BUON - 34480 Pouzolles,
M. Bertrand Du CHASTEL – 14140 Livarot ; Mme Claire HENRION - 12300 Livinhac ;
M. Bruno KLEB - 12110 Viviez ; Mme Danielle LAVOIGNAT - 71000 Sancé ;
M Henri LARVARON – 61 140 Bagnole de l'Orne; Mme Saskia MESSAGER - 78490 Méré
Mme Dominique PELISSIER – 94140 Alfortville

En PJ :

- Liste des signataires
- Brochure du rapport « Case Orange » traduit en français, références et appendix 1
- CD Rom : rapport « Case Orange » version originale en anglais et version traduite en français avec appendix 1 à 21
- Copie de la lettre que nous envoyons ce même jour à Monsieur le Président de la République et à Madame la Ministre de l'Ecologie.
- Fichiers pdf des signatures recueillies à notre pétition « STOP épandages aériens ! »

¹ Brochure et CD-Rom ci-joints